



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2024

### **1. Tarifs cantine et garderie 2024/2025 :**

Monsieur le Maire présente le bilan des frais scolaires et périscolaires (école, cantine et garderie) et leur évolution sur plusieurs années.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide pour l'année scolaire 2022/2023 :

- de l'augmentation des repas de cantine à 2.60€ pour les enfants et à 5.20€ pour les adultes,
- du maintien de la carte de garderie à 14€.

### **2. Validation des taux de promotion :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade dans la collectivité.

Après délibération, le conseil décide de valider les taux pour la procédure d'avancement de grade comme suit :

### **3. Création de poste :**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de recruter un nouvel agent en charge de la surveillance de la cour d'école sur le temps de cantine et les ménages de la mairie. Ce contrat sera annualisé et correspond à un temps de travail hebdomadaire rémunéré de 5h45 minutes.

De plus, pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi de rédacteur principal de 2ème classe pour assurer les missions de secrétaire de mairie.

Après délibération, le conseil municipal valide la création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique à compter du 01/09/2024 et la création d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> catégorie à compter du 15/08/2024.

### **4. Devis logement locatif :**

Monsieur l'adjoint au maire présente différents devis obtenus pour la rénovation du logement communal rue de l'église. Un conseil s'abstient de vote sur l'ensemble des propositions.

Le conseil municipal valide donc les devis suivants :

- Peinture : Etps Besselièvre pour un montant de 11 266.08€
- Chauffage : Etps Seguin pour un montant de 11 499.50€
- Salle de bain + paroi de douche + VMC + Hotte : Etps Alioz Service pour un montant de 5 440.80 €
- Isolation placo + barre de protection aux fenêtres de l'étage : Etps Renoux pour un montant de 6 152 €

### **5. Éclairage du stade :**

Monsieur le Maire présente le devis d'installation de l'éclairage public au stade (deux entreprises ont été contactées, une seule proposition reçue).

Le conseil valide le projet de réfection de l'éclairage du stade par l'entreprise INEO pour un montant de 19 485€ HT soit 23 282.05€ TTC.

Une demande de subvention au SIEDS va être faite représentant 70% du montant de la dépense.

### **6. Acquisition salle de la Vaillante :**

Monsieur le Maire évoque la récente réunion entre le prêtre du secteur en charge de la vente de la salle de la vaillante et la commission en charge du dossier.

Après divers échanges, et après vote à 11 voix pour et 2 contre, la proposition d'achat pour un montant de 20 000€ + frais de notaire est validée et sera transmise à l'évêché.

**7. École :**

Le conseil valide l'acquisition d'étagères pour le futur aménagement bibliothèque à l'école.

**8. Questions diverses :**

- **Devis cantine :** suite à un problème d'évacuation au niveau de la cantine, un devis a été demandé à l'entreprise Alioz Service qui est validé par le conseil municipal.
  
- **Soirée du patrimoine :** Date du 18 juillet. La chorale de l'école de musique de Coulonges fera une représentation à l'église dès 20h.
  
- **Inauguration de la ligne à Bébert :** Date du 14 juillet en haut de la ligne coté place de la Mairie.